santé famille retraite services

CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE SAINT-BARTHÉLEMY

OPTION D'ASSIETTE DU CONJOINT COLLABORATEUR

(Hors conjoint collaborateur d'un micro-entrepreneur)

ECCAI77211

RÉFÉRENCES DU CHEF D'ENTREPRISE

Nom - Prénom : ....

N° de Sécurité sociale : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I I__I__I

LE CONJOINT COLLABORATEUR

☐ Madame ☐ Monsieur

Votre nom (de naissance) : ....

Votre nom d'époux ou d'épouse (s'il y a lieu) : ....

Votre n° de Sécurité sociale : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I I__I__I

Votre adresse : ....

....

Code postal : I__I__I__I__I__I Commune : ....

Pays : ....

CHOIX DE L'ASSIETTE DE COTISATIONS

☐ **1ère option :** assiette forfaitaire fixe égale au 1/3 du plafond de la sécurité sociale

Cette option s'applique par défaut à tous les conjoints collaborateurs n'ayant pas formulé d'autre option

☐ **2ème option : sans partage** du revenu du chef d'entreprise, assiette égale

☐ au tiers du revenu du chef d'entreprise

ou ☐ à la moitié du revenu du chef d'entreprise

☐ **3ème option* : avec partage** du revenu du chef d'entreprise, assiette égale

☐ au tiers du revenu du chef d'entreprise

ou ☐ à la moitié du revenu du chef d'entreprise

* Attention pour cette option :
- il faut l'accord du chef d'entreprise en cas d'option avec partage,
Attention, le choix de cette option peut avoir pour effet de réduire les droits à la retraite du chef d'entreprise.

- Si vous débutez à une date différente de celle du chef d'entreprise, et optez pour le partage de revenus, vous devez préciser la date d'effet de votre option :

☐ adhésion au 1er janvier de l'année en cours

ou ☐ adhésion au 1er janvier de l'année suivante

En cas de changement d'option, elle doit être effectuée avant le 1er décembre de l'année pour être prise en compte au 1er janvier de l'année suivante.

À .... Le __ __ / __ __ / __ __ __ __

Signature du conjoint collaborateur :

Signature du chef d'entreprise (pour la 3ème option)